

MAIRIE

DE

DOUNOUX

88220

DOUNOUX, le 27 septembre 2022

Tél : 03 29 30 84 73

Secrétariat ☎ : 03 29 30 76 24

e-mail : commune.dounoux@wanadoo.fr

BOIS DE CHAUFFAGE

La commune de Dounoux propose à ses habitants quelques lots de bois à façonner cet hiver.

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 22 octobre 2022. Les personnes intéressées doivent obligatoirement se présenter au secrétariat de la mairie et ne peuvent pas se faire représenter par une autre personne.

La présente vente de bois est consentie en vue de satisfaire exclusivement au chauffage du domicile personnel du bénéficiaire. Celui-ci s'engage par la signature d'un contrat à ne donner que cet usage au bois vendu. Tout autre usage ou toute revente est interdit et pourra être considéré comme un détournement au préjudice du vendeur du bien pour un autre usage que celui en vue duquel il a été vendu (Code Pénal), ou comme l'exercice d'actes de commerce clandestins (Code du Travail).

Compte tenu de la difficulté à façonner le bois dans certains lots (parcelles 1 et 2), la mairie tient à votre disposition un plan détaillé des parcelles concernées. Avant de vous inscrire, nous vous encourageons à vous rendre sur place pour estimer la complexité des travaux.

Une avance de 50,00€ sera demandée à l'inscription. La somme sera encaissée par la Commune et déduite lors du règlement final.

Cette avance ne sera pas remboursée en cas de désistement.

Rappel : le chèque établi à l'ordre de « RR Cantine Forêt Divers Dounoux » devra être émis par le titulaire du contrat.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de lots, un tirage au sort aura lieu.